

céde par les sentiments fermes et dignes qui l'ont dictée. Depuis, comme une nouvelle menace, un corps de cavalerie a passé le Pô pour venir soutenir la garnison, et d'autres corps stationnant sur la rive gauche du fleuve, prêts à le franchir au premier signal. La nouvelle de cet insolent attentat a réveillé dans tous les États-Romains un enthousiasme difficile à dépeindre. Le conseil communal de Bologne a déposé aussitôt, entre les mains du cardinal Amat, une adresse où, protestant de sa confiance dans le pape, il se déclare prêt à lui prêter assistance contre l'étranger. A Rome, l'agitation a été extrême. Partout des orateurs populaires, montés sur les tables des cafés, haranguaient la foule qui se pressait autour d'eux. On voulait se porter sur le palais de Venise, où réside l'ambassadeur impérial, pour arracher les insignes et les armoiries qui en ornent l'entrée; mais les chefs du parti libéral sont parvenus à empêcher cette démonstration qui n'aurait pu que fournir à l'Autriche un prétexte de plaintes, plus ou moins plausibles. On s'est donc borné à dresser et à faire circuler des listes où s'inscrivent en masses les citoyens, s'engageant à partir au premier appel pour repousser une injuste agression. Le 17 août, le gouvernement a fait publier, dans la feuille officielle, le *Diario*, la nouvelle protestation du cardinal Ciacchi, en la faisant suivre d'une déclaration où, recommandant modération et patience à la population romaine, on fait observer, avec trop de raison, que son attitude calme et digne donne au souverain, dont on viole le territoire, des garanties bien plus grandes, pour le maintien de l'ordre et de la paix, que tout un appareil militaire dont rien ne justifie la présence à Ferrare. La diplomatie n'a pas manqué de reprocher cette publication au cardinal secrétaire-d'état Ferretti. On assure même que notre ambassadeur aurait eu le courage de lui dire qu'un pareil procédé était contraire aux usages. "Le procédé est légal, lui répondit le prélat; j'ai ma main sur l'épée et je laisse la leur aux diplomates."

AUTRICHE.—La *Gazette d'Autbourg*, qui est bien informée, annonce que plusieurs régiments ont reçu l'ordre de marcher sur l'Italie. Mais le gouvernement impérial n'est pas sans avoir ses troubles intérieurs à réprimer, entre autres, dans la Styrie où les refus de corvée ont pris une grande extension. En Galicie, les tombes des derniers victimes, Kapuzanski et Wasniowski, continuent à être le but de pèlerinages patriotiques très nombreux; on a fait à leur complexe grâce de l'échafaud en considération de sa qualité de prêtre et on l'enverra probablement au Spielberg, où l'on s'occupe à préparer des logements pour les rebelles des provinces polonaises.

BELGIQUE.—Comme on l'avait annoncé, le nouveau ministre libéral a fait connaître son programme et il a répondu par la sagesse et la libéralité de ses vues aux espérances qu'on avait conçues de ses auteurs. Il peut se résumer dans les termes suivants: "Indépendance du pouvoir civil, mais respect et protection au clergé en tout ce qui concerne son pouvoir spirituel; abjuration des capacités; abolition de la loi de 1834; le gouvernement accordera à l'agriculteur des avantages tels, que la liberté future du commerce des céréales ne pourra lui causer aucun préjudice."

GRÈCE.—L'ouverture de la nouvelle législature a eu lieu, le 9 août, par le roi Othon en personne. On a remarqué dans son discours, où il annonce, en même temps que les paiements effectués à l'Angleterre, l'espoir de ramener en fin l'ordre dans les finances, une phrase qui fait allusion aux prétentions nouvelles de M. Lyons, cet adversaire brouillon et posé de l'ancien Coletis. La diplomatie britannique poursuit, d'ailleurs, le gouvernement grec sur tous les points où elle peut faire agir ses intrigues, à Constantinople, entre autres, où le drapeau ne veut pas se contenter de la lettre que, sous la dictée de l'Autriche, Coletis lui a écrite pour demander le retour de M. Musurus, et à Prévesa où le rebelle Grivas continue, en sûreté dans la maison du vice-consul anglais, à recruter des Pallikares parmi les Albanais du voisinage. Mais, en Grèce même, l'Angleterre et la Russie, hostiles l'une et l'autre au cabinet actuel, n'ont pas tant de succès. Les chefs des partis qu'elles inspirent, Maurocordatos, d'une part, et Metaxa de l'autre, n'ont pu se faire réélire.

A NOS ABONNÉS DES CAMPAGNES

Nous avons ces jours passés adressé des avis-circulaires à un grand nombre de nos abonnés des Campagnes, qui nous négligent, nous nous flottons qu'ils satisferont leurs comptes sans tarder.

Nous l'avons dit cent fois, nous insistons sur le paiement régulier des abonnements, c'est le seul moyen de faire prospérer un journal. Ceux qui ne nous paient pas ne nous veulent pas de bien.

AU COMMERCE DE MONTREAL.

Les temps sont durs, l'argent rare et les échéances viennent toujours comme dans les bonnes années. Alors qu'y a-t-il à faire? Ne faut-il pas redoubler d'efforts pour faire arriver l'eau au moulin? Le moyen, le seul moyen où est-il, si ce n'est pas l'annonce dans le journal? La publicité dans ces temps de progrès général c'est le seul moyen de réussir. Vous auriez le plus bel établissement possible, s'il n'est pas connu, c'est inutile, vous ne ferez rien. L'ANNONCE va trouver les gens chez eux et leur parle de votre boutique, de votre art ou profession.

Si vous voulez faire de l'argent, annoncez donc et n'oubliez pas LA REVUE CANADIENNE, dont la circulation a doublé depuis un an.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DE LA
REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCLAIRES, CONNAISSANCES, ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 28 SEPTEMBRE 1847.

L'UNION DES PROVINCES ANGLAISES DE L'AMERIQUE DU NORD.

La question de l'Union des Provinces est à l'ordre du jour. La presse des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick s'en occupe sérieusement et on semble généralement que cette union est nécessaire et inévitable. Le *Canadien* de Québec a publié dernièrement à ce sujet d'excellents articles, dans lesquels il démontre que les Canadiens comme parti progressiste, ont lieu d'espérer, plus de protection sous le régime fédératif que sous le régime actuel.

Nous partageons les opinions du *Canadien*, et nous les croyons d'autant mieux fondées et rationnelles que le grand besoin de chacune des provinces est d'avoir franchement sous le régime représentatif et constitutionnel la conduite de ses affaires intérieures. Aujourd'hui la plupart de ces provinces n'ont pas en pratique cette conduite de leurs affaires intérieures. Le Bas-Canada par exemple est exploité et conduit par le Haut-Canada. Est-ce juste, équitable? Peut-on jamais être satisfait avec un pareil état de choses?

Une union fédérale avec des législatures séparées par chaque province, (en rétablissant le Bas-Canada, bien entendu) est à notre avis un changement désirable, dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons.

Il paraît que la *Gazette de Montréal* ne partage pas ces opinions; car à ce sujet, elle s'est empressée, il y a quelques jours, d'écrire un long article, dans lequel elle les combat avec une fougue et une chaleur admirable. La *Gazette* a attaqué alors le *Courrier des États-Unis* qui juge à propos d'écrire un mot à la desus et le *Canadien* qui commentait l'article du *Courrier*. En ce faisant, la vénérable *Gazette* s'est laissée entraîner loin, car elle a fait une déclaration nouvelle et étonnante dans la bouche de l'organe du gouvernement. Nos lecteurs peuvent en juger; l'article suivant est la réponse du *Courrier des États-Unis*, dans laquelle réponse, la déclaration de la *Gazette*, est placée dans son vrai jour.

LES TENDANCES NATURELLES DU CANADA.

Nous apprenons par le *Canadien* de Québec que les réflexions que nous avons publiées, il y a quelque temps, au sujet de l'union fédérative des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, a soulevé contre nous l'ire de la *Gazette* de Montréal, qui passe pour l'organe officiel du cabinet tory dont le Canada a le bonheur de jouir en ce moment. Il paraît (nous n'avons pas l'avantage de recevoir la *Gazette* de Montréal, il paraît que cette gazette trouve abominable que nous nous permettions de donner notre avis sur des choses qui ne nous regardent pas, et qu'elle nous accuse de défendre en Amérique les intérêts du gouvernement français, en ajoutant avec malice que ce genre de zèle est rarement désintéressé. Le *Canadien* répond avec esprit et à propos à la *Gazette* ministérielle, qu'elle est, sur ce dernier point, meilleur juge que qui que ce soit. Pour notre part, nous dédaignons de relever cet argument; il est trop ridicule et trop puéril. Quel intérêt, en effet, peut avoir la France dans les affaires du Canada? Aucun, si ce n'est un intérêt de sympathie pure, noble, véritable, chrétienne, pour une race issue de son sein. Tel est aussi le seul mobile qui nous dirige; tel est le titre de notre droit. Ce droit d'ancienne et imprescriptible fraternité est au moins égal à celui dont usent et abusent les journaux anglo-canadiens de se mêler des affaires américaines.

Mais à côté des injures sans vergogne, sans logique, et par conséquent sans portée de la *Gazette* de Montréal, se trouve une déclaration qui nous a frappé d'étonnement, dit le *Canadien*, non point par sa singularité, mais à cause de la naïveté avec laquelle le journal officiel donne jour à un sentiment qui, émis il y a deux ou trois ans par un journal canadien français, eût ouvert à son rédacteur le chemin de l'échafaud. "Quant à nous, dit le journal officiel, nous ne comprendrions jamais par quel lieu ou peut attacher ensemble, dans une communauté quelconque de sentiments ou d'intérêts, la péninsule de la Nouvelle Écosse et celle du district de London, dont la position géographique et le caractère ne diffèrent guères moins entre eux que ceux de l'Italie et du Danemark. S'il y a jamais une reconstruction des éléments politiques de l'Amérique britannique septentrionale, nous sommes persuadé que ce ne sera point dans la direction de la baie de Fundy que les habitants des rives des lacs Erie et Ontario chercheront des alliés commerciaux ou politiques. N'ayant donc ces tendances, c'est-à-dire, celles des habitants

d'origine britannique et de leurs amis dans cette colonie—sont toutes en faveur des états de la Nouvelle Angleterre."

Cette déclaration de la *Gazette* de Montréal est un fait digne de remarque, non seulement à cause de sa franchise, mais encore et surtout parce qu'elle exprime un sentiment vrai et éclairé. Oui, l'avenir, l'intérêt, la tendance naturelle de la population canadienne sont dans une fusion complète avec l'Union américaine. Tout ce qui retardera ce grand rapprochement ne sera que temporaire et illusoire, et le jour où l'heure de son accomplissement sera marquée par le destin, ce sera peut-être de la race anglo-canadienne que viendra l'initiative. L'histoire de l'indépendance américaine nous l'enseigne, avant que la *Gazette* de Montréal en ait l'aveu.

NOUVELLES DIVERSES.

EXPOSITION D'AGRICULTURE.—On nous prie d'annoncer que la prochaine exposition d'animaux vivants et de produits d'Agriculture et d'industrie canadienne, aura lieu, pour le comté de Montréal, en cette ville, le 13 octobre, sur le marché aux bestiaux, rue St. Denis. Les plus grands préparatifs se font pour donner à cette intéressante exposition, tout l'éclat possible. Tout le monde connaît le zèle du digne Président de notre société d'Agriculture, M. Hays, pour promouvoir les intérêts agricoles du Comté. Ces intérêts ne sauraient être mieux encouragés et stimulés que par des réunions périodiques comme les expositions. Aussi M. Hays veut-il cette année en avoir une digne de la localité. Le lieu pour la faire est bien choisi. Il sera décoré et pavé de drapeaux et de festons. Une tente immense le couvrira presque en entier, et une bande musicale assistera.

Nous espérons que les cultivateurs et les citoyens assisteront en masse et que tous ceux qui ont quelques objets remarquables, quelques machines utiles, quelques nouveaux instruments agricoles ou d'horticulture, s'empresseront de les apporter à l'exhibition et d'en faire part à leurs compatriotes. Le comté de la société a droit d'accorder des prix pour ces objets à sa discrétion, quoiqu'il n'y en ait pas d'ordinaire.

Théâtre Royal.—Ce soir la représentation est pour le bénéfice de M. Parley, et si jamais un acteur a mérité d'attirer la foule c'est celui-là. Les deux pièces représentées aujourd'hui sont écrites par M. Parley lui-même. La première est intitulée: *THE RIGHTS OF AGE* et la seconde *THE CANADIAN SETTLERS*. Jeudi il y aura une représentation extraordinaire qui sera la dernière de la saison. Un grand nombre d'amateurs de cette ville ont voulu offrir à notre Directeur M. Skerrett un témoignage d'estime et d'intérêt et ils ont pris cette voie. On espère qu'il y aura salle comble pour l'occasion. Le programme sera riche et abondant et plusieurs amateurs prendront part à la représentation.

L'Echo de la Presse.—Tel est le nom d'un nouveau journal, qui vient de paraître à St. Thomas, dans le District de Québec, et dont on nous a adressé le premier numéro. *L'Echo de la Presse* appartient au parti libéral. Nous souhaitons à notre nouveau confrère longue vie et prospérité.

L'Album Littéraire et Musical de la Revue Canadienne.—La 9e livraison de cette publication sera prête à nos bureaux, jeudi matin, et expédiée à nos abonnés des campagnes vendredi de cette semaine. Cette livraison contient la lecture de M. Parent sur le *Travail chez l'homme*, et aussi une nouvelle et un morceau de poésie, dus à la plume de M. A. de Puis-quisque.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 1er au 25 septembre.
Hommes, 19—Femmes, 9—Enfants, 49—77
Desquels étaient émigrants.
Adultes, 2—Enfants 11 24
De la Cité, 64—77

MALADIES.

Typhus.....	12
Autres fièvres.....	5
Dysenterie.....	20
Dentition.....	4
Consumption.....	3
Marasme.....	5
Inflammation.....	3
Débilite.....	2
Congestion du cerveau.....	0
Convulsions.....	3
Plisie.....	0
Morts-nés.....	2
Vers.....	1
Défirium-tremens.....	1
Apoplexie.....	1
Suicide.....	1
Mort subite.....	1
Inconnues.....	3
Total.....	53

AGES.—au-dessous de 1 an, 16; 1 à 2, 7; 2 à 5, 8; 5 à 10, 2; 10 à 20, 4; 20 à 30, 5; 30 à 40, 6; 40 à 50, 4; 50 à 60, 5; 60 à 70, 3; 70 à 80, 4.—Total 64.

De quelle nation: Irlandais 25; Canadiens-français 19; Canadiens-anglais 0; Anglais 6; Écossais 13; Allemand 1.—Total 64.

T. WILBY, chef de police.
Montréal, 25 Sept. 1847.

La Santé publique à Montréal.—L'état sanitaire de notre ville est tout à fait rassurant. La manière dont les hôpitaux de la Pointe St. Charles sont tenus, les soins et la rudence apportés au traitement des malades, ainsi que les précautions prises dans la ville, ont nous fait espérer, aux approches de l'hiver que la contagion va nous quitter.

HOPITAL DE LA POINTE ST. CHARLES.
Malades lundi le 27 septembre 1847.

Hommes.....	397
Femmes.....	307
Enfants.....	134
Total.....	838

Morts durant les 24 heures.

Hommes.....	8
Femmes.....	7
Enfants.....	5
Total.....	20

Grosse Ile.—Les dernières nouvelles donnent l'état des hôpitaux comme continuant à s'améliorer. Le 22 du courant il y avait de malades: Hommes..... 485 Femmes..... 414 Enfants..... 289

Nous lisons dans le *Journal de Québec* de samedi:

Son Excellence le Gouverneur-Général a donné aujourd'hui son lever, suivant l'avis qui en avait été donné dans la *Gazette* du Canada. Beaucoup de citoyens y ont assisté, parmi lesquels se trouvaient les sommités ecclésiastiques et les civiles tels que l'archevêque de Québec, Mgr. le coadjuteur, l'Évêque anglican, le juge en chef, et les juges puisés, etc.

Correspondances.

ASSEMBLÉE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

M. le Rédacteur,
Afin de mettre le public au fait de ce qui s'est passé à notre assemblée du 15 courant, et pour prévenir les fausses interprétations que l'on pourrait donner des débats qui ont eu lieu ce jour-là, et le blâme qu'on voudrait faire retomber sur quelques-uns qui ne le méritent point, nous allons vous donner, aussi succinctement que possible, des détails sur ce qui a été proposé et adopté, et sur ce qui a été rejeté. Nous sommes convaincu que le public rendra justice à qui de droit. Nous admettons avec vous, monsieur, que les débats ont été des plus orageux; mais lorsque vous connaîtrez quels ont été les procédés suivis par quelques médecins, signataires d'une pétition qui sera mentionnée plus bas, vis-à-vis de ceux qui ne l'étaient point, venant des différentes parties des Districts de Montréal, Québec et Trois-Rivières, pour l'assemblée, vous admettrez avec nous qu'il devait y avoir du mécontentement.

Vous savez que la législature a passé dans sa dernière session un acte pour incorporer les membres de la profession médicale en un Collège de médecins et chirurgiens du Bas-Canada sur la pétition des médecins mentionnés dans le préambule du dit acte. La première assemblée du Collège a été convoquée pour le 15 du courant par ordre du Dr. Arnoldi, sen., président nommé par le gouverneur-général. Un grand nombre de médecins des différentes parties de la province se sont rendus à l'assemblée; plusieurs d'entre eux, qui n'avaient pu signer la pétition, croyant qu'ils étaient membres du collège, vû que la proclamation de l'exécutif comportait que les membres de la profession médicale étaient requis de s'assembler pour le 15 septembre, aux fins d'élire les directeurs du dit collège, au nombre de 36, qui composent le Bureau Provincial d'examinateurs. On se demandait avant l'assemblée si tous étaient membres du collège. Les opinions étaient partagées; plusieurs admettaient que le but du législateur avait dû être d'incorporer tous les médecins et non une partie. Plusieurs se proposaient de demander à l'assemblée, avant qu'elle procédât, son opinion sur cette question. Nous apprimes que le Dr. Arnoldi, jun., moteur de l'organisation de la profession médicale en un collège, etc. allait présenter une motion pour faire admettre ceux qui l'avaient chargé de signer leurs noms sur la pétition, ce qu'il avait omis de faire soit par oubli ou autrement. Alors, on crut devoir attendre l'opinion de l'assemblée sur la motion du Dr. Arnoldi, si elle était admise. Il ne paraissait plus y avoir de doute sur cette question, au moins pour les médecins présents; on aurait qu'à présenter par une seconde motion les noms de ceux qui n'étaient pas inscrits sur la liste du Dr. Arnoldi, jun., pour les faire admettre membres du collège.

Le Dr. Arnoldi, jun., en s'adressant à l'assemblée, dit "qu'il allait faire motion afin d'admettre membres du collège ceux des médecins présents dont il avait les noms, et que par oubli il avait omis d'inscrire sur la pétition. Le président se leva en disant qu'il avait à ce sujet l'opinion par écrit de M. le Proc.-Gén. Badgley; qu'il allait en faire la lecture. Le sens de cette opinion comportait que l'esprit de la loi était d'incorporer les membres de la profession médicale; mais que l'acte ne s'étendait qu'aux signataires de la pétition, néanmoins qu'il ne voyait rien qui empêchât cette assemblée d'admettre ceux qui avaient témoigné le désir de devenir membre du collège; en conséquence M. le Proc.-Général, avec la générosité qui le caractérise, autorisait l'assemblée de les adjoindre pourvu qu'ils eussent témoigné le désir d'en faire partie avant la passation de l'acte. (Il s'en trouvait de ceux présentés par le Dr. Arnoldi, qui ne lui avait témoigné le désir de devenir membres du collège que le jour même de l'assemblée). Nous vous prions bien, M. le rédacteur, de faire attention à l'opinion ci-dessus émise par M. le Procureur-général. Voici la motion du Dr. Arnoldi, jun., telle que présentée à l'assemblée.

"Proposé par le Dr. Arnoldi, jun., secondé par le Dr. Campbell que les Drs. Valois, Marsden, Gilbert, Pyke, Smallwood, Jones, Grosbois, Boucherville et Sabourin soient nommés membres du collège des médecins et chirurgiens

du Bas-Canada." Cette motion passa unanimement.

Si tous les médecins sont par la loi membres du collège, cette motion était parfaitement nulle, au contraire, s'il ne le sont pas, elle était nécessaire et indispensable, s'il était permis à cette assemblée d'élire de nouveaux membres; mais si cette assemblée ne pouvait élire aucun membre, cette motion devient encore nulle parce qu'il n'est point permis ni à M. le Proc.-Gén. ni à aucun autre de faire un amendement à un acte passé par le Parlement Provincial: Il n'y a que le même pouvoir qui puisse amender, modifier, changer, ou révoquer ses actes.

Passons à la motion présentée par le Dr. Codrre, pour faire admettre membres du dit collège, plusieurs médecins présents que le Dr. Arnoldi n'avait pas sur sa liste.

Proposé par le Dr. J. Emery Codrre de Montréal, secondé par le Dr. Jos. Painchaud de Québec, que tous les médecins présents à cette assemblée, qui n'ont point signé la pétition présentée à la législature, demandant un acte d'incorporation, pour incorporer les membres de la profession médicale en un collège de médecins et chirurgiens du Canada Est, soient reconnus membres du dit collège avant que cette assemblée n'adopte aucun autre procédé, et qu'ils apposent leurs noms à la suite de ceux qui se trouvent incorporés par acte du dernier parlement." Le Dr. Codrre fit remarquer à M. le Président que s'il venait avec cette motion devant l'assemblée ce n'était point pour obtenir aucune faveur, mais bien pour demander l'application du principe qui venait d'être adopté par la motion du Dr. Arnoldi, jun., et, en conséquence qu'il demandait que les Drs. Bondy, Turcot, de Berthier; H. Hall, de l'Industrie; Berthelot, des Cédres; Mignault et Paradis, de Sorel; E. H. Truettel, J. L. Lepron et Deslisle, de Montréal; Craig, de Ste. Elizabeth; Tassé et Garnen, de St. Laurent; La Fontaine, de St. Edouard; Dunn, du Cap-de-la-Madeleine; Aimé Dugas, de St. Philippe; Boudreau, de L'Acadie; et Wallbrenner, de Boucherville fussent admis membres du dit collège.

Le Dr. W. Nelson se leva en disant qu'il était fâché de s'opposer à la motion; que l'esprit de la loi n'était pas d'incorporer toute la profession médicale, mais seulement les signataires de la susdite pétition; que par la suite tous pourraient devenir membres du dit Collège, qu'ils invoquaient l'opinion du Dr. Boutillier M. P. P. qu'il croyait comme lui à ce sujet; qu'il était certain que son ami (le Dr. B.) ne différait pas d'opinion avec lui, et conclut en disant qu'il s'opposait à la motion afin d'être conforme à l'esprit de la loi.

Le Dr. Boutillier se leva immédiatement après lui, en disant qu'il était fâché de différer d'opinion avec le Dr. W. Nelson sur un sujet aussi important; que lui le Dr. B. croyait que l'esprit de la loi, le but du législateur, en passant l'acte d'incorporation, avait été d'incorporer toute la profession médicale et non-seulement les signataires de la pétition; parce que tous jouissaient des mêmes droits et privilèges sans aucune distinction; qu'il y avait une injustice des plus grandes envers ceux qui ne l'avaient point signée s'il en était autrement. Le Dr. Boutillier s'étendit très au long sur ce sujet.

Le Dr. Nelson se leva pour faire remarquer que le Dr. Nelson oubliait sans doute qu'il venait de voter en faveur de la motion du Dr. Arnoldi, qui était absolument la même vis-à-vis de la loi; et si d'après l'acte il ne nous était point permis d'élire de nouveaux membres, pourquoi avait-il voté pour admettre ceux présentés par le Dr. Arnoldi? Est-ce sur l'opinion de M. le Proc. Gén. qui disait que la loi ne s'étendait qu'aux signataires, mais pouvait être aussi appliquée à ceux qui avaient désiré l'être? S'il n'y avait pas de "Proviso" dans l'acte concernant ces derniers, M. le Proc. Gén. ne pouvait suppléer à cette lacune en autorisant l'admission des médecins qui avaient témoigné le désir de devenir membres du dit Collège et dont les signatures avaient été oubliées sur la pétition. S'il était suffisant pour les médecins intentionnés dans la motion du Dr. Arnoldi d'avoir témoigné le désir d'être membres du dit collège, quelle plus grande preuve avions nous de même désir manifesté par ceux qui venaient des différentes parties de la province pour se rendre à l'assemblée? Certes, il n'en fallait pas d'avantage pour le prouver.

Les Drs. Painchaud et Barty de Québec, parlèrent à différentes reprises en faveur de la motion, et firent voir toute l'injustice qu'il y aurait de ne point admettre cette motion qui n'était rien moins que la mise en pratique du précédent établi par la motion du Dr. Arnoldi jun. en autant que plusieurs médecins avaient été admis sur cette dernière motion sans contestation, etc. Plusieurs autres médecins parlèrent dans le même sens; et tous s'efforcèrent de démontrer que les droits des uns et des autres étaient les mêmes; qu'on ne pouvait pas s'opposer à la dernière motion puisque la première avait été admise. Enfin la grande majorité de l'Assemblée se prononça en faveur de la motion.

Alors le président (Dr. Arnoldi jun.) demanda une suspension des débats, pour consulter de nouveau M. le Proc. Gén.; le Dr. Codrre s'y opposa en disant que l'assemblée se trouvait constituée légalement en un corps délibérant, qu'elle ne croyait point devoir consulter M. le Proc. Gén. Badgley, pour faire l'application d'un principe admis au commencement des débats de cette assemblée, par un vote unanime sur la motion du Dr. Arnoldi, d'après l'opinion même du Proc. Gén. Il demanda les voix sur la motion qui se trouvait devant cette assemblée; le président refusa de les prendre en disant qu'elle était contraire à la loi; comme le Dr. C. insistait sur sa demande, le président se leva et quitta le fauteuil, en disant qu'il reviendrait à deux heures P. M.

Le Dr. Boutillier fut alors appelé à la présidence, le Dr. Picault pria d'agir comme secré-